

# Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes

---

## Panorama départemental 43 - Haute-Loire

---

Avril 2021

## Préambule

---

En marge des travaux du schéma régional des carrières, la DREAL et la CERC ARA ont réalisé ce panorama de l'activité matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il vise à améliorer les connaissances sur l'activité des carrières et de recyclage des matériaux dans la région et à faciliter l'appropriation à l'échelle locale du scénario et des orientations portés par le schéma.

Décliné à l'échelle régionale et départementale, ce document présente ainsi de manière synthétique :

- Les principales caractéristiques des carrières
- L'évolution des capacités autorisées dans le temps
- Les volumes de matériaux extraits
- Une première approche de la répartition des capacités de production par zone d'enjeux
- Les ressources secondaires issues des déchets inertes du BTP

L'état des lieux des carrières est basé sur les autorisations en date de décembre 2020, et les dernières données de production sur l'année 2019.

Les travaux territoriaux réalisés pour élaborer le schéma régional des carrières ont permis de concevoir et de formaliser [une méthodologie d'analyse de ce type de données à l'échelle territoriale](#). Cette première version détaillée permet d'aiguiller le lecteur pour une compréhension approfondie de ce panorama.

Une déclinaison de ce panorama à l'échelle SCoT et une version simplifiée du guide méthodologique permettant de questionner ces données est actuellement à l'étude.





## Caractéristiques des carrières

### Sites d'extraction de matériaux

Rubrique ICPE	Nombre de sites
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA	
Carrières (ICPE 25-10-1)	47
Sans objet (ICPE 25-10-2)	0
Affouillement du sol (ICPE 25-10-3)	1
Halde et terril (ICPE 25-10-4)	0

**47**

Carrières d'extraction  
dans le département

**44**

en moyenne par département  
en AURA

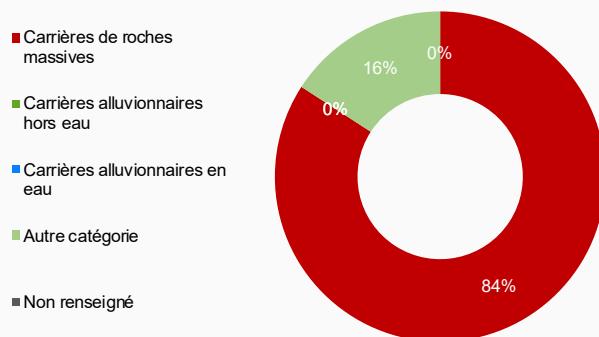
#### Carrières prises en compte :

Les carrières incluses dans le tableau de bord sont les sites ICPE 2510-1 en fonctionnement à la date d'export de la base de données des Installations Classées (déc.. 2020). Les sites ICPE 25-10-2, 3, 4 sont présentés à titre d'information dans le tableau de gauche. Ils ne seront plus évoqués dans les autres pages. Par ailleurs, les carrières non soumises à autorisation (ICPE 25-10-5, 25-10-6) ne rentrent pas dans le champ de ce document.

### Répartition des carrières par type

#### Répartition des capacités maximales autorisées par type de carrières

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



**0%**

des capacités maximales  
autorisées pour des carrières  
alluvionnaires en eau

**14%**

en moyenne dans la région AURA

Type de carrières	Nombre de sites	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
Carrières de roches massives	31	3 524 kt/an
Alluvionnaires hors eau	2	0 kt/an
Alluvionnaires en eau	0	0 kt/an
Autre catégorie	14	664 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>4 188 kt/an</b>

#### Type de carrières :

Le type de carrières renvoie à la substance extraite ainsi que le mode d'extraction.

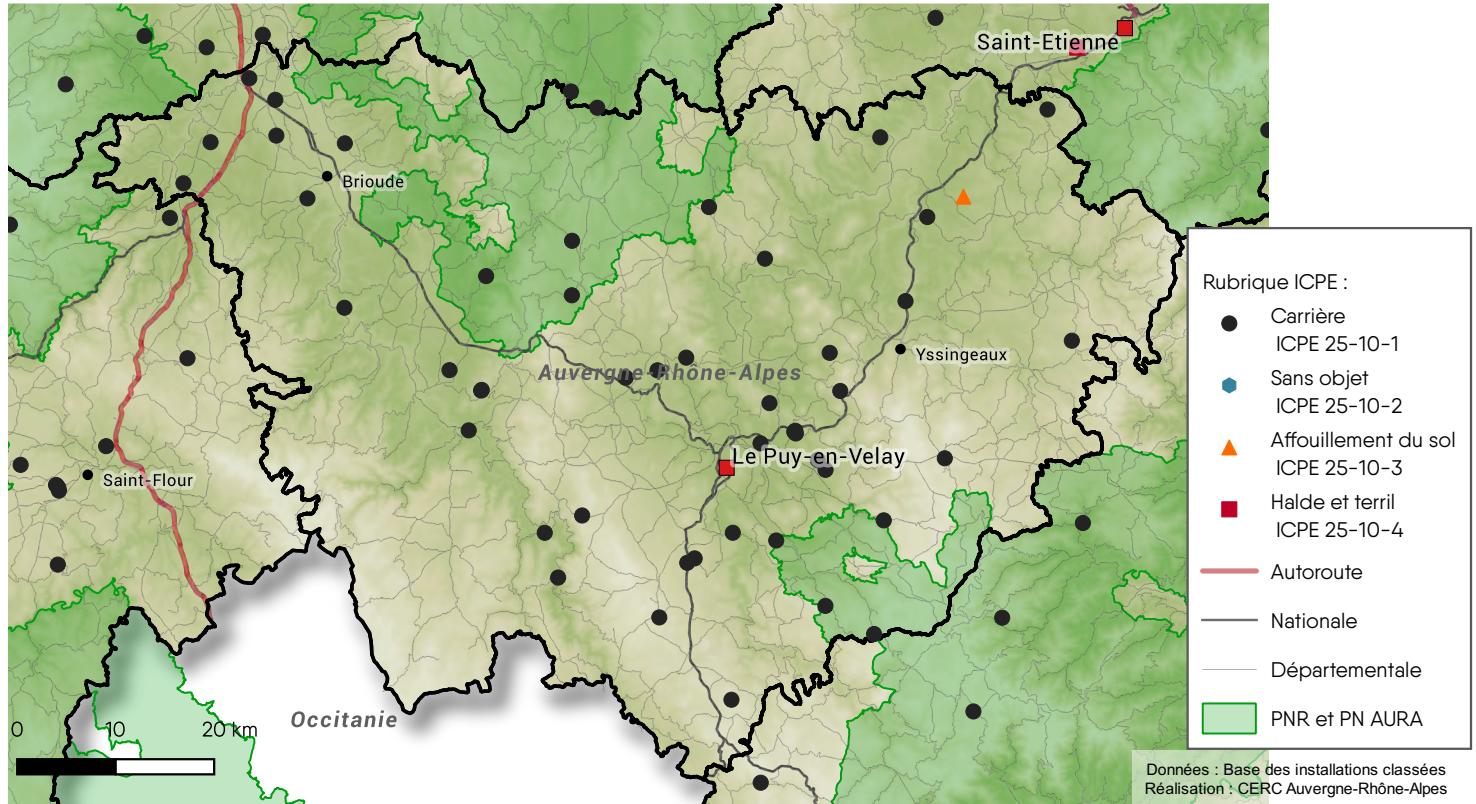
Les carrières de roches massives exploitent des roches consolidées comme les calcaires, les grès, les granites, les gneiss, les schistes, les basaltes...

Les carrières alluvionnaires exploitent des roches meubles issues de l'accumulation d'éléments provenant de l'érosion, transportés et déposés par les cours d'eau ou glaciers. L'exploitation des matériaux alluvionnaires peut être réalisée en eau ou hors eau.

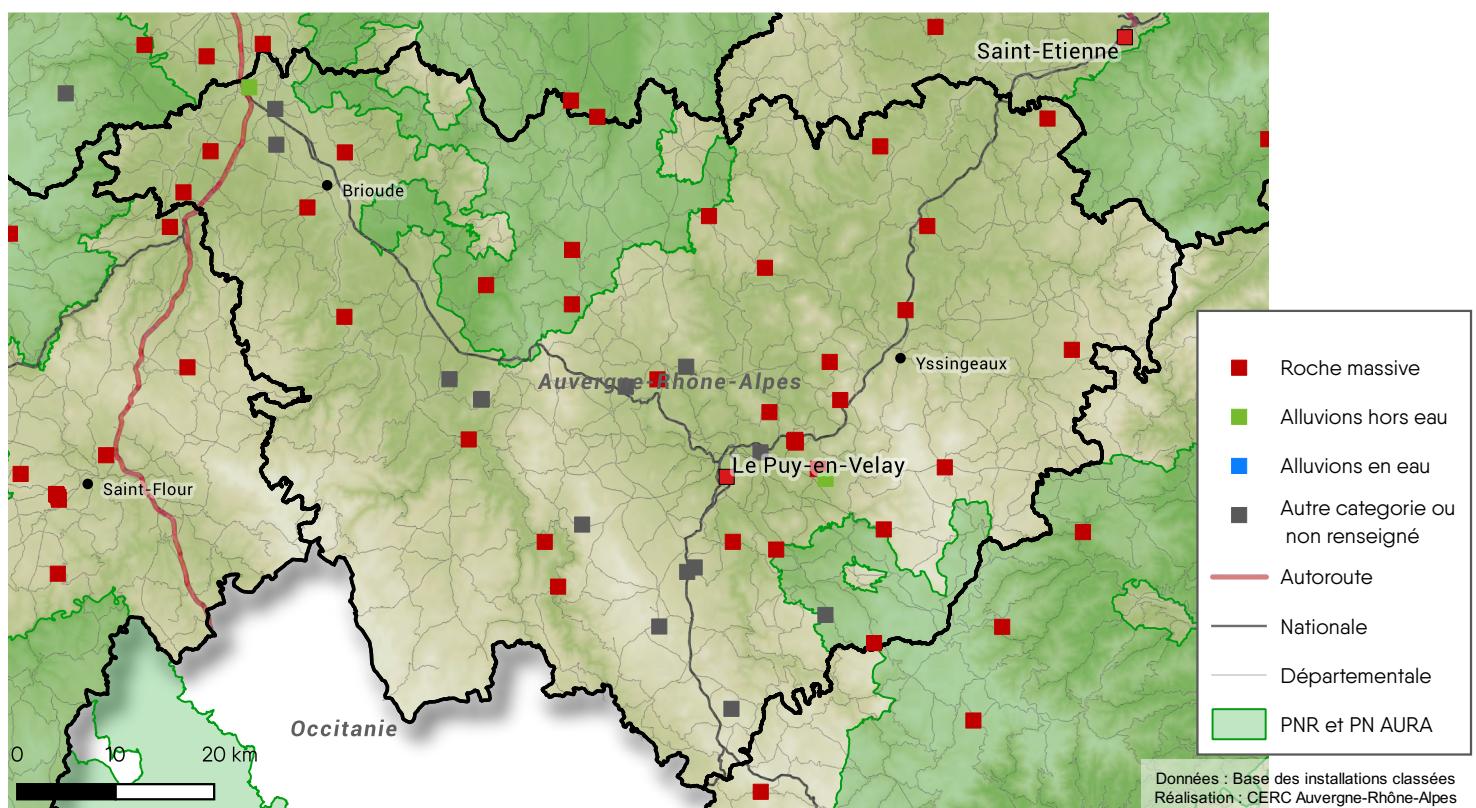
Les carrières classées en "Autre catégorie" correspondent à des carrières exploitant des pouzzolanes, une roche naturelle constituée par des scories (projections) volcaniques.



### Répartition des carrières sur le département 43



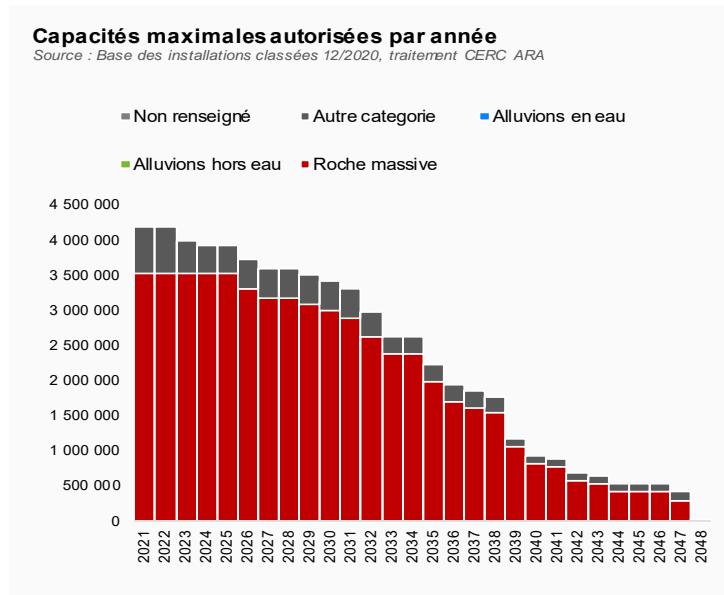
### Type de carrières sur le département 43





## Caractéristiques des carrières

### Evolution des capacités maximales autorisées par type de carrière



**0 kt**

des capacités maximales autorisées pour des carrières alluvionnaires en eau

**0%**

des capacités max. autorisées de ce type de carrières en AURA

### Carrières transportant autrement que par la route\*

Nombre de sites	
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Par la navigation	0
Par le rail	0

**100%**

des matériaux extraits transportés par la route

**88%**

en moyenne dans la région AURA

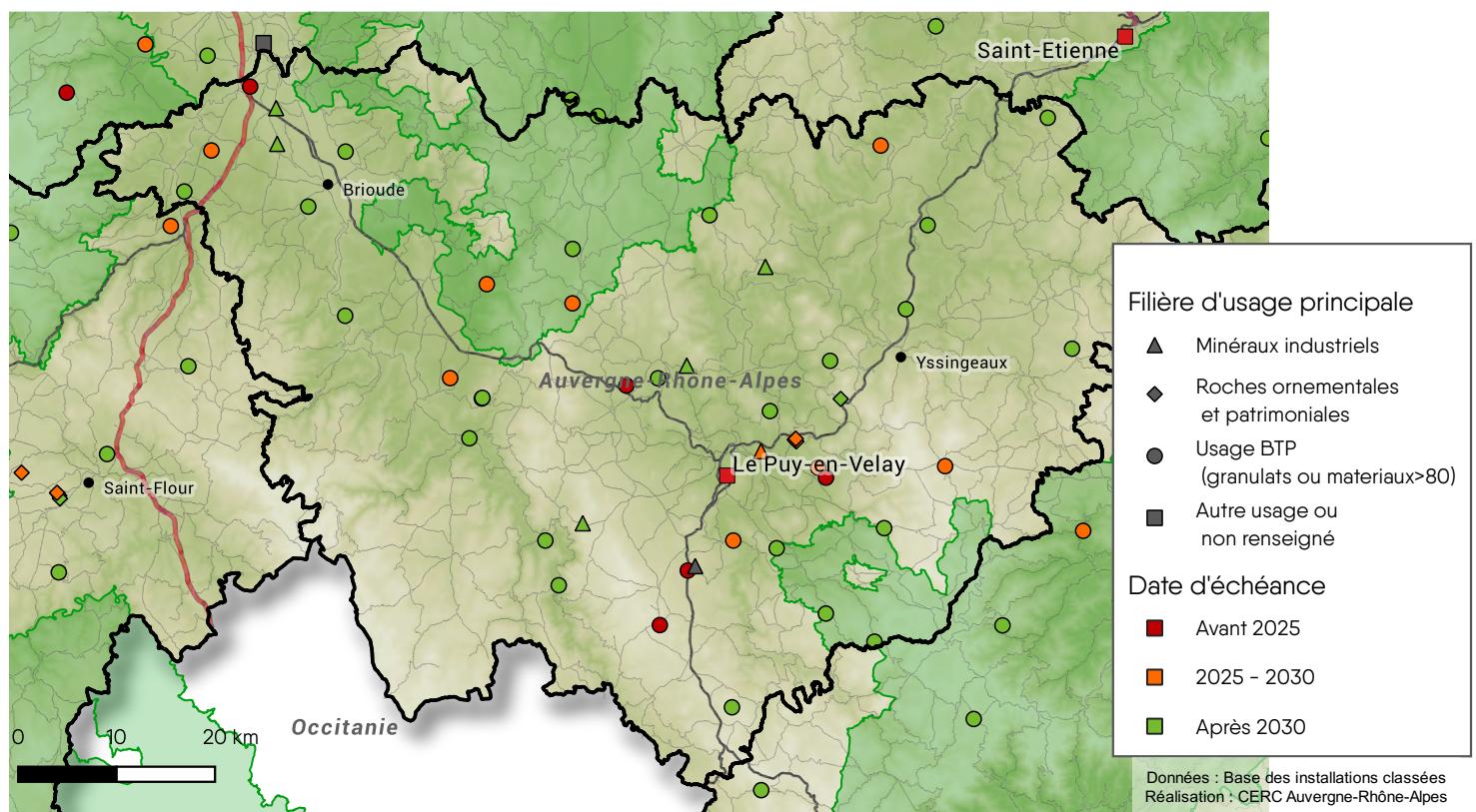
#### Mode de transport :

Mode de transport des matériaux indiqué dans l'enquête annuelle Carrière 2019 du Ministère de la Transition Ecologique.

\*D'autres modes de transport que la route, le rail ou la navigation peuvent être présents. En effet, l'enquête Carrière inclue une modalité « autre », pouvant correspondre à du transport par câble, tapis, convoyeurs, etc. qui ne sont pas présentés ici.



### Echéance Autorisation sur le département 43





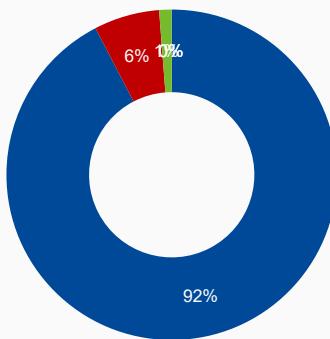
## Caractéristiques des carrières selon les filières de destination des matériaux extraits

### Répartition des carrières par filière d'usage

Répartition des capacités maximales autorisées par filière principale

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA

- BTP Granulats et matériaux >80mm
- Minéraux industriels
- Roches ornementales et patrimoniales
- Autres usages
- Non renseigné



**92%**

des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP

**78%**

en moyenne dans la région AURA

Filière d'usage principale	Nombre de site	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
BTP Granulats et matériaux >80mm	36	3 869 kt/an
Minéraux industriels	7	269 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	4	51 kt/an
Autres usages	0	0 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
Total	47	4 188 kt/an

Carrières de minéraux industriels ou de roches ornementales pouvant aussi alimenter la filière BTP :

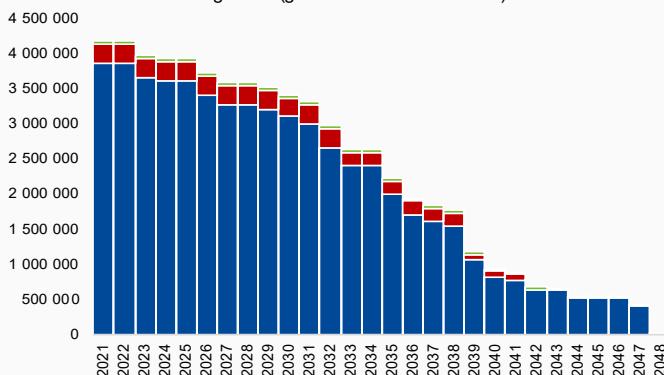
Minéraux industriels	0	0 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	0	0 kt/an

### Evolution des capacités maximales autorisées par filière principale

Capacités maximales autorisées par année

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA

- Autre usage ou non renseigné
- Roches ornementales et patrimoniales
- Minéraux industriels
- Usage BTP (granulats ou matériaux>80)



**3 869 kt**

des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

Filière d'utilisation des matériaux extraits de la carrière :

Ces filières sont principalement connues par les réponses apportées par les carriers dans l'enquête annuelle Carrière obligatoire du Ministère de la Transition Ecologique. Une carrière peut alimenter plusieurs filières. Dans ce cas là, une filière principale (recevant le tonnage extrait le plus élevé) a été définie.

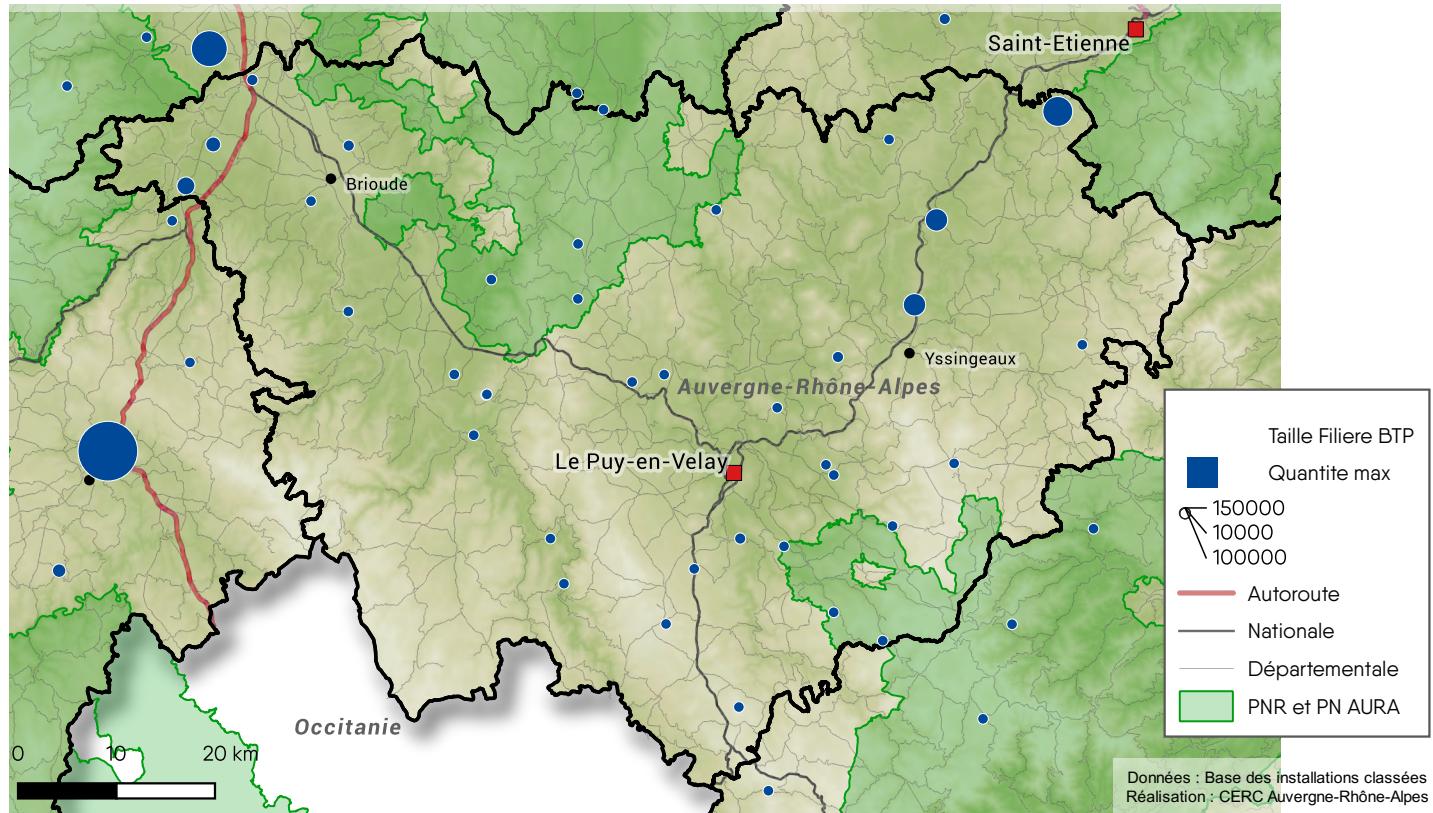
Les carrières pour lesquelles la filière d'usage principale n'a pas pu être définie (pas d'information dans l'enquête Carrière) ont été classées dans la modalité "Non renseigné".





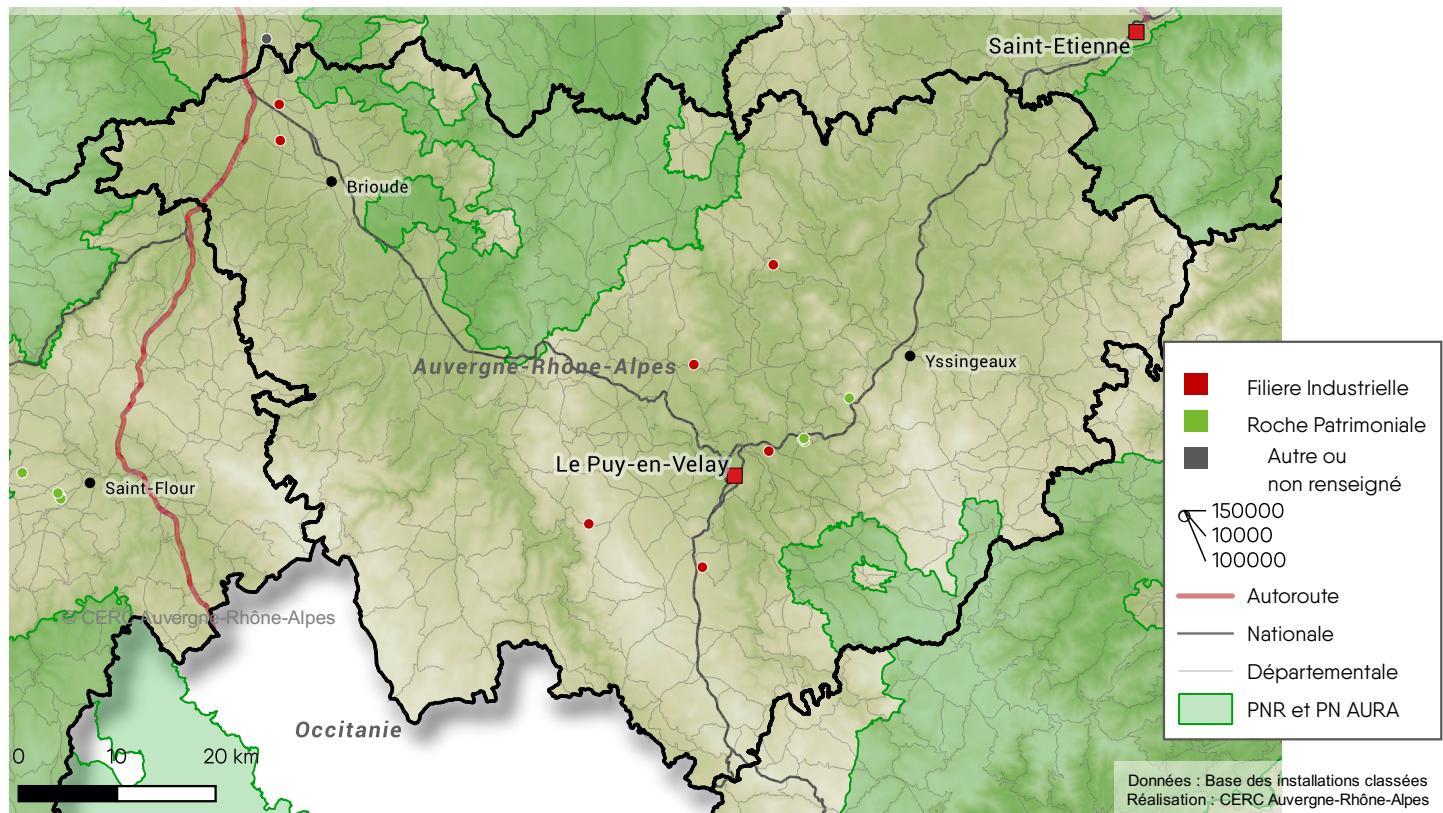
Filière BTP

### Capacité maximale autorisée - Filière BTP sur le département 43



Minéraux Industriels

### Capacité maximale autorisée - Filière industrielles et ornementales sur le département 43



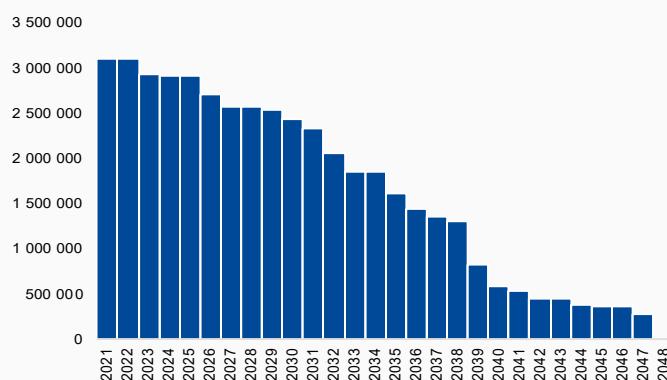


## Caractéristiques des carrières alimentant la filière BTP

### Evolution des capacités moyennes autorisées pour la filière BTP Granulats et matériaux >80mm

Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



**3 114 kt**

des capacités moyennes autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

**5%**

des capacités moy. autorisées pour la filière BTP en AURA

#### Capacité moyenne autorisée :

Capacité moyenne d'extraction par an indiquée dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation.

N'étant pas une information obligatoire, elle correspond à une indication du rythme moyen d'extraction par an en année normale. Cet indicateur permet d'estimer le volume extrait dans les prochaines années de manière plus réaliste que les quantités maximales autorisées. Si la capacité moyenne n'était pas connue, la capacité maximum a été utilisée

#### Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

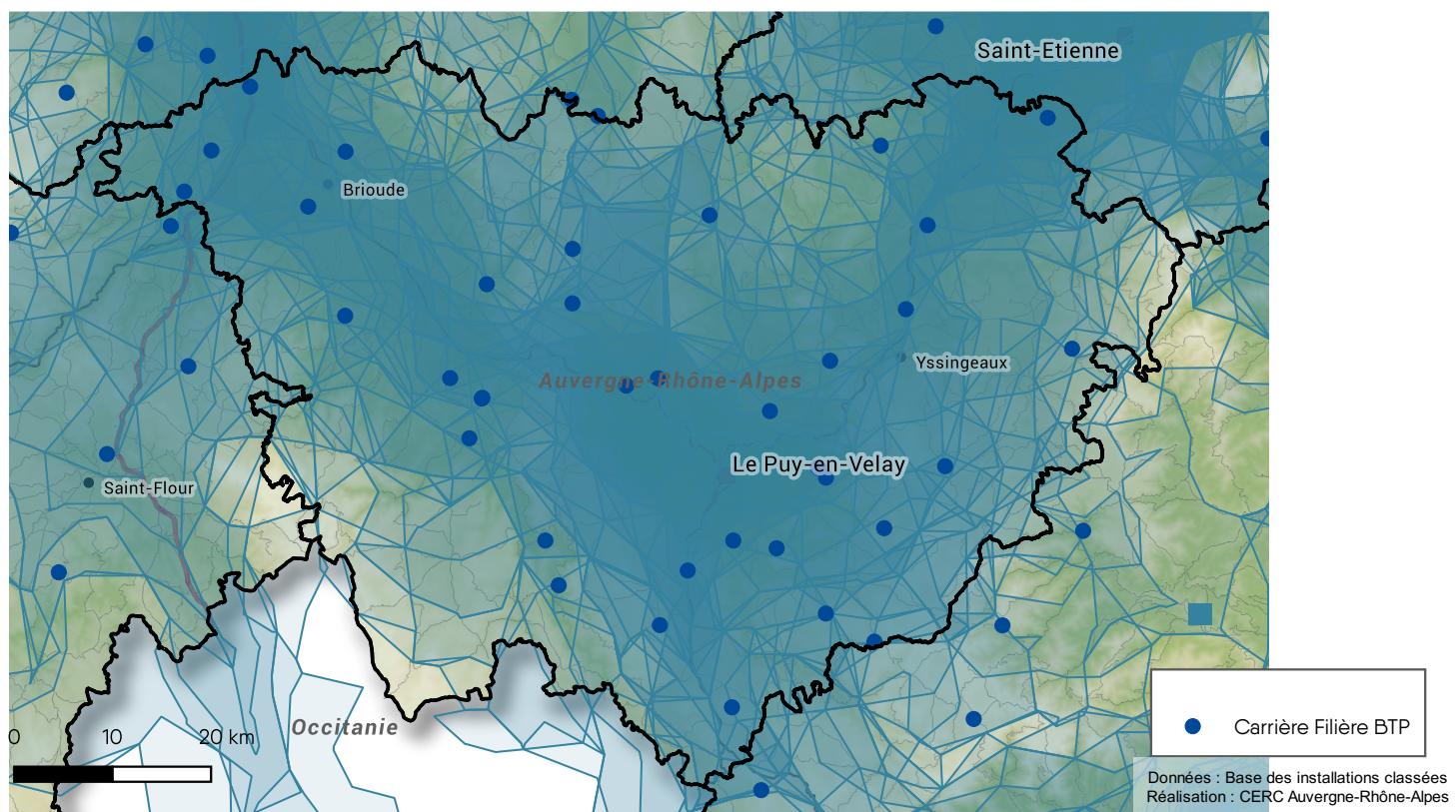
**Zones de chalandise :** La distance fixée est de 40 kilomètres si la carrière fait partie d'un grand pôle urbain et de 60 km ailleurs. Un coefficient de « coût » a été attribué à chaque tronçon, en fonction du type de route. La distance en kilomètre utilisée pour la zone de chalandise ne correspond ainsi pas à la distance réelle, mais à une distance pondérée par le type de voie, afin de prendre en compte les difficultés de livraison de matériaux lourds sur de petits axes routiers. Pour plus d'information, voir sur [datARA](#)

**Cartes de chaleur :** La capacité de chaque carrière granulats et matériaux >80 mm a été attribuée à un périmètre de 30 km à vol d'oiseau. Ces différentes zones ont ensuite été cumulées afin de créer des tâches de chaleur. Un point rouge dispose de forte capacité, un point clair non.

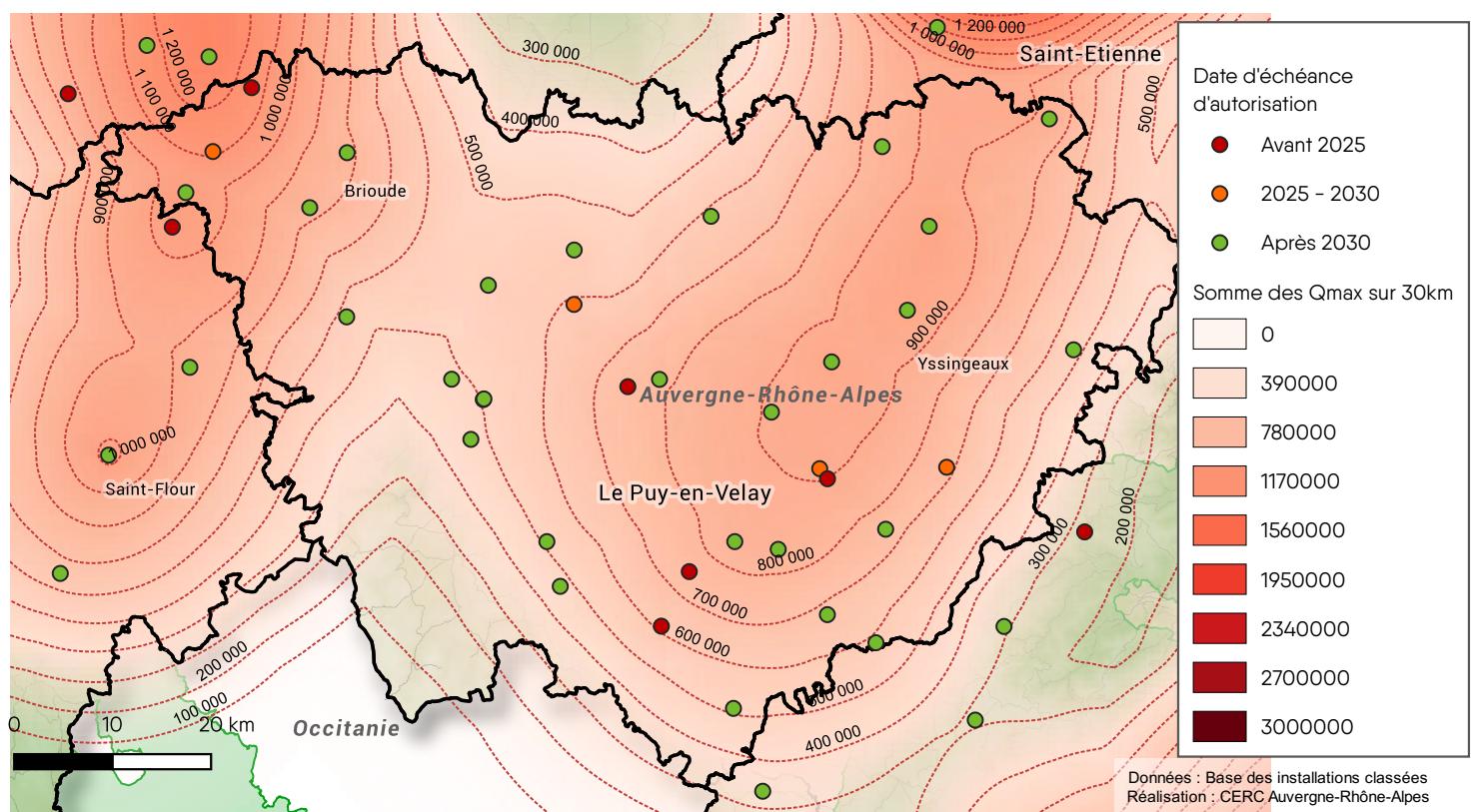




### Zone de chalandise des carrières à usage BTP - Département 43

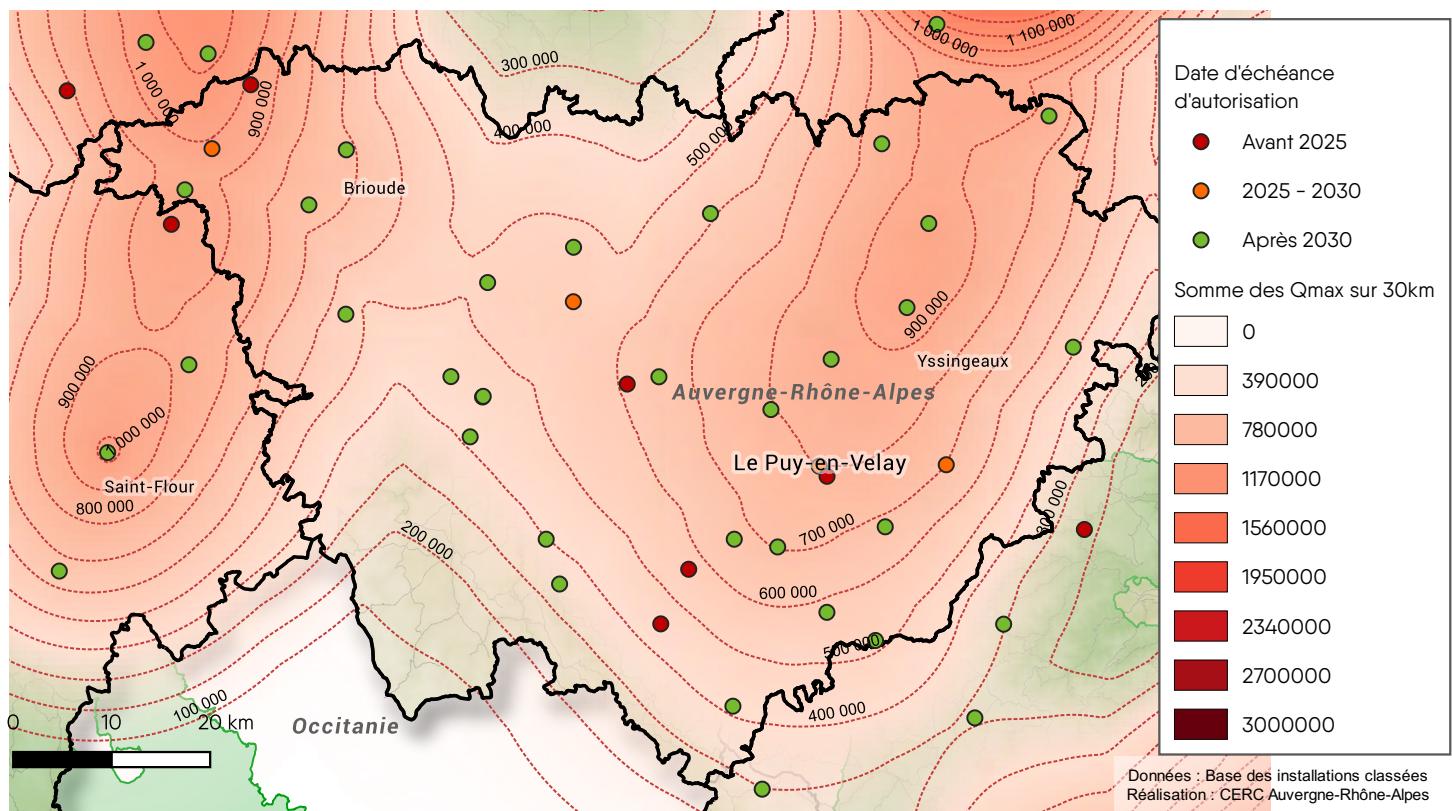


### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2021 - Département 43

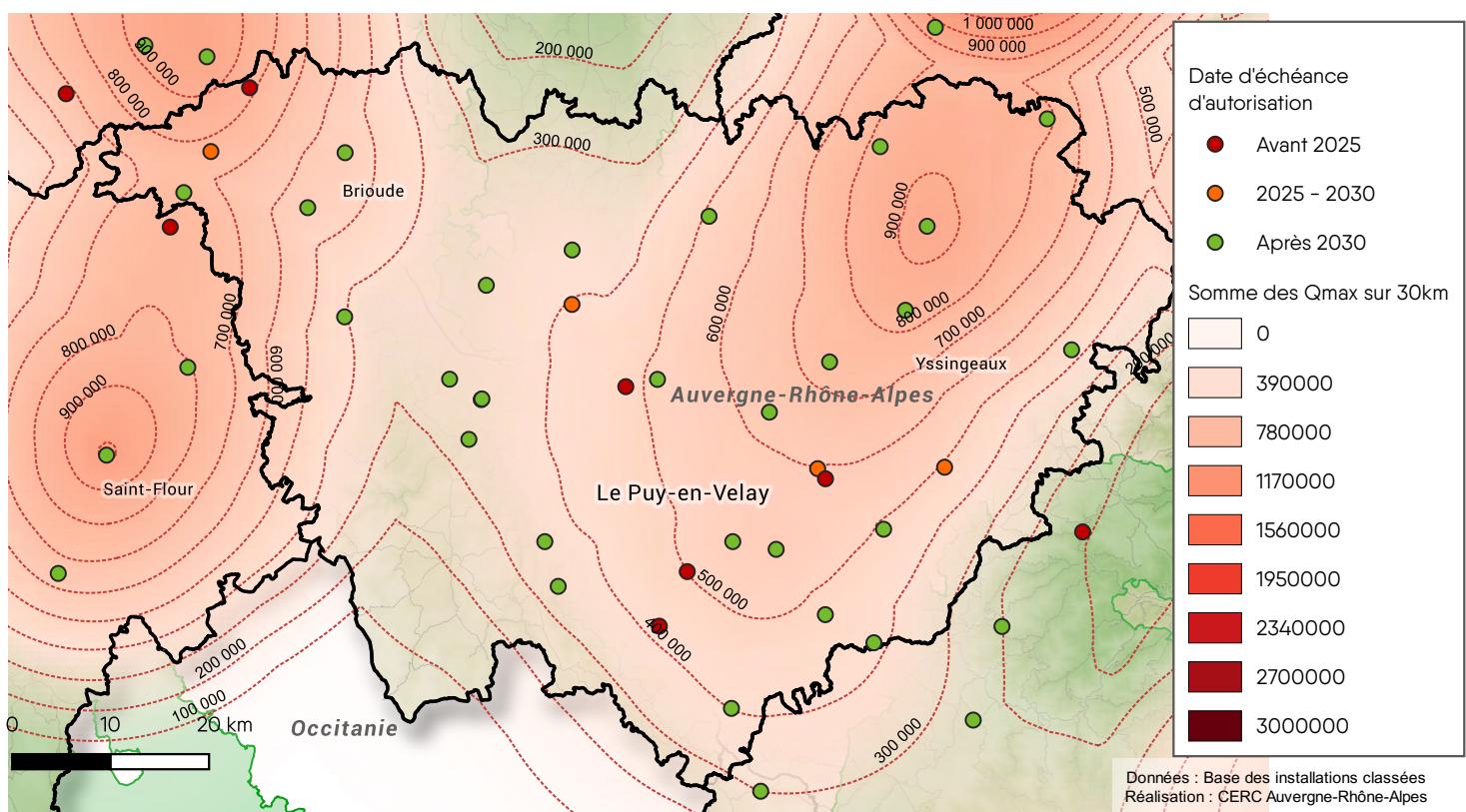




### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2025 - Département 43



### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2032 - Département 43





## Tonnage de matériaux primaires extraits

### Matériaux extraits de 2017 à 2019

#### Tonnage de matériaux extraits

Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA

□ Toutes filières

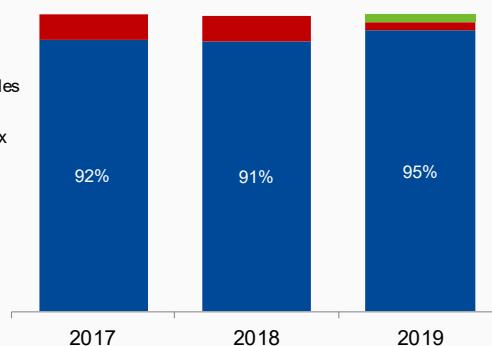
■ BTP Granulats et matériaux >80mm



#### Répartition des tonnages par filière de destination des matériaux extraits

Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA

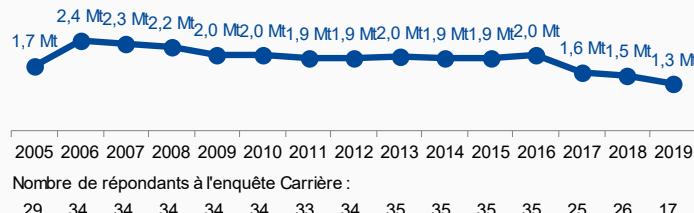
■ Roches ornementales et de construction  
■ Roches et minéraux pour l'industrie  
■ BTP Granulats et matériaux >80mm



### Historique de production des carrières - Filière principale BTP

#### Historique des tonnages de matériaux extraits - Filière BTP

Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



Nombre de répondants à l'enquête Carrière :

29 34 34 34 34 34 33 34 35 35 35 35 25 26 17

**1 330 kt**

de matériaux extraits  
en 2019

**Dont ≈ 0 kt/an**

provenant de carrières à vocation  
industrielles ou ornamentales  
destiné au BTP

**95%**

des matériaux extraits  
à destination de la filière  
BTP en 2020

**84%**

en moyenne dans la région AURA

**1,9 Mt**

des matériaux extraits  
en moyenne entre  
2005 et 2019

**Tonnage de matériaux extraits** : provenant de l'enquête annuelle Carrière. Les carriers renseignent à cette occasion les différentes filières de destination des matériaux extraits. A noter que les carrières n'ayant pas répondu une année à l'enquête Carrière n'ont pas été estimées.

**Historique de production** : Historique des données de production des carrières, provenant de l'enquête annuelle Carrière menée par l'Unicem jusqu'en 2016. Les carrières n'ayant pas répondu une année n'ont pas été estimées.

Les données des filières représentant moins de 5 répondants ne sont pas présentées afin de respecter la confidentialité des informations.





## Flux de matériaux et besoin estimé du territoire pour la filière BTP

### Importations et exportations départementales - Filière BTP

Indicateurs calculés sur la moyenne 2017 à 2019\*

Type de flux	Volume
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Exportations vers...	399 kt
des départements de la région	379 kt
des départements limitrophes	18 kt
d'autres départements	2 kt
la France entière	0 kt
l'étranger	0 kt
Importations provenant...	71 kt
d'autres départements de la région	70 kt
des départements limitrophes	1 kt
d'autres départements	0 kt
l'étranger	non connu

**399 kt/an**

de matériaux exportés  
dans d'autres départements / pays

**71 kt/an**

de matériaux importés  
depuis d'autres départements

### Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP

Type de flux	Moyenne 2017-2019
Source : MTE enquête annuelle carrières, INSEE, traitement CERC ARA	
Population départementale	0,23 millions
Besoin annuel du territoire	1,1 Mt
Ratio t/hab/an	4,9 t/an/hab

**4,9 t/an/hab**

ont été utilisés en moyenne  
de 2017 à 2019

**4,3 t/an/hab**

en moyenne dans la région AURA

\*Importation provenant d'autres régions calculée  
sur la moyenne 2017-2018 (données 2019 à venir)

**Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP :**

Ce besoin théorique est égal à : [ l'extraction sur le département + les importations - les exportations ] / la population.

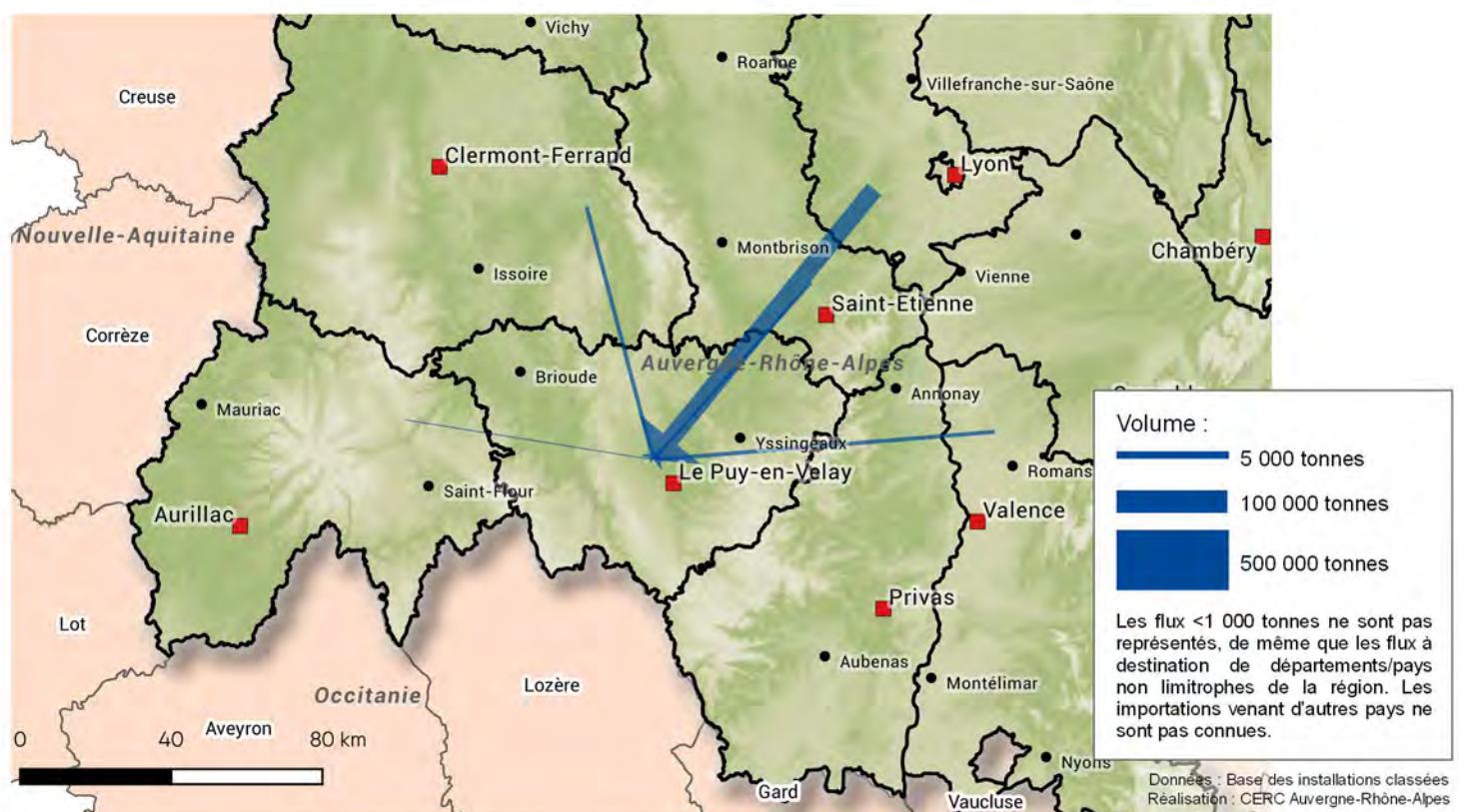
Ce besoin a été calculé sur la moyenne des indicateurs 2017 - 2019. Il s'agit d'un ordre de grandeur et peut être affiné à l'occasion de la réalisation d'un diagnostic d'approvisionnement territorial (voir le [guide méthodologique](#))



### Exportation de matériaux à usage BTP depuis le département 43



### Importation dans le département 43 de matériaux à usage BTP





## Carrières BTP potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité environnementale

### Répartition des carrières de la filière BTP potentiellement en zone d'enjeux

Zones d'enjeux	Nombre de sites potentiels	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA		
Majeur	11	1 349 kt/an
Réhibitoire	1	140 kt/an
Pas d'enjeu majeur ou réhibitoire	23	2 460 kt/an
Non renseigné	1	100 kt/an
Total	36	4 049 kt/an

3%

des capacités maximales potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire

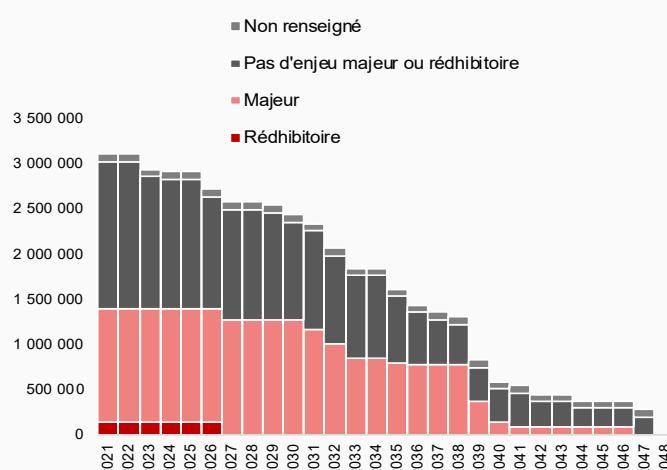
2%

en moyenne dans la région AURA

### Evolution des capacités moyennes - Filière BTP en fonction des enjeux potentiels

#### Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA



140 kt

des capacités moyennes potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire en 2021

L'identification des sites susceptibles d'impacter un enjeu majeur est réalisée de façon forfaitaire. Elle constitue une première approche sur la sensibilité potentielle du territoire aux interactions carrières/enjeux identifiés par le SRC. L'appréciation des enjeux effectivement présents se fait à l'échelle de chaque site.

Zones d'enjeux Majeur ou Réhibitoire :

L'activité d'extraction des carrières est en interaction forte avec différents enjeux environnementaux, paysagers, agricoles ou patrimoniaux. Ces enjeux ont été identifiés par le SRC Auvergne-Rhône-Alpes, afin de connaître le niveau de protection souhaité et l'impact potentiel de ces exigences sur les autorisations préfectorales de création ou de renouvellement de carrières :

Sensibilité réhibitoire : interdiction stricte de portée générale imposée par la réglementation de portée nationale ou particulière en vigueur ou bien impossibilité de fait liée à l'occupation ou la propriété du sol est manifestement incompatible avec l'exploitation d'un gisement. L'orientation régionale n°6 du schéma y interdit l'extraction.

Sensibilité majeure : regroupe les espaces présentant une sensibilité majeure, concernés par des mesures de protection, inventaires spécifiques ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur. Les extractions doivent y être évitées ou réduites (voir orientations n°7 et 10 du SRC).

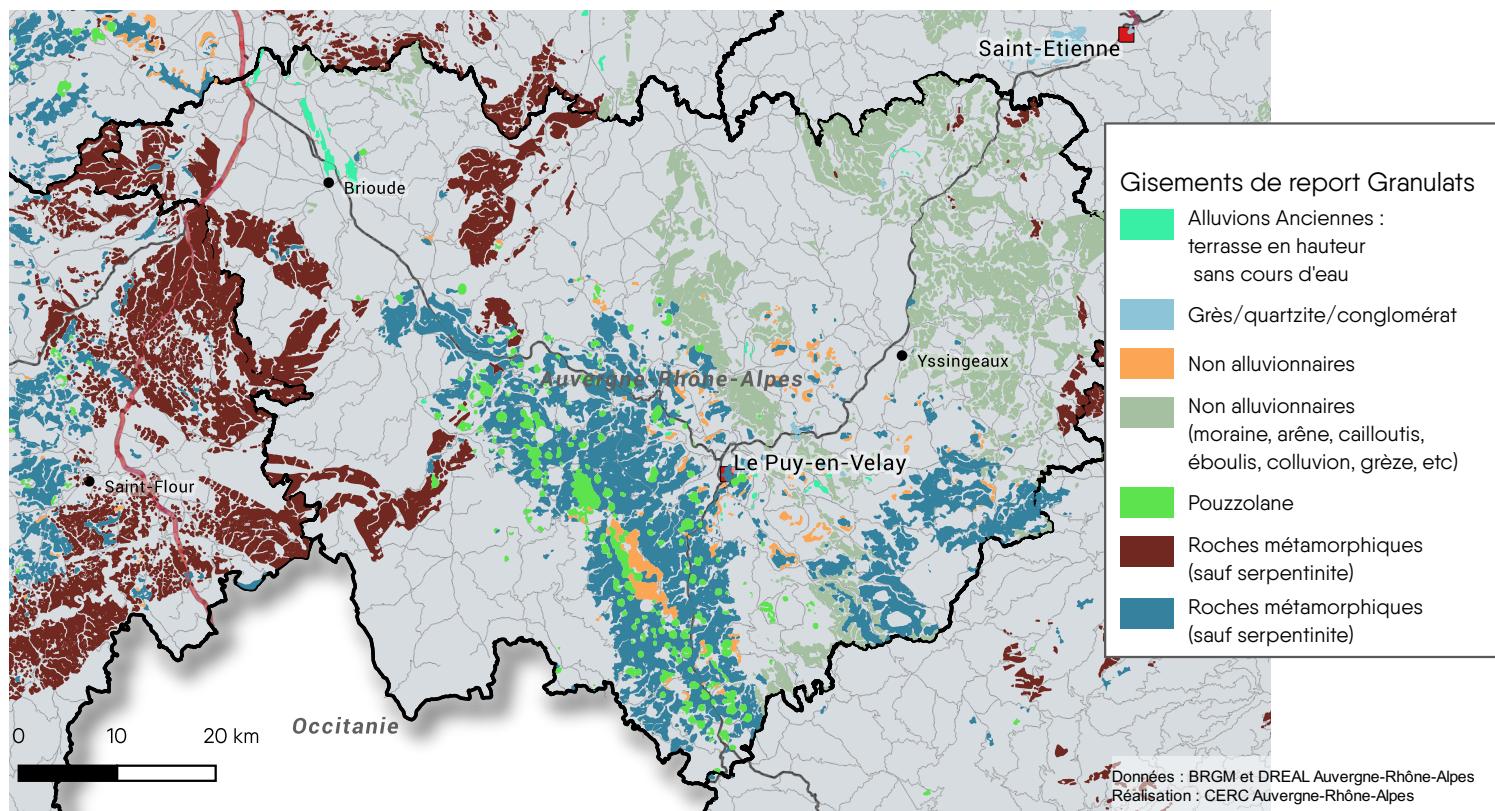
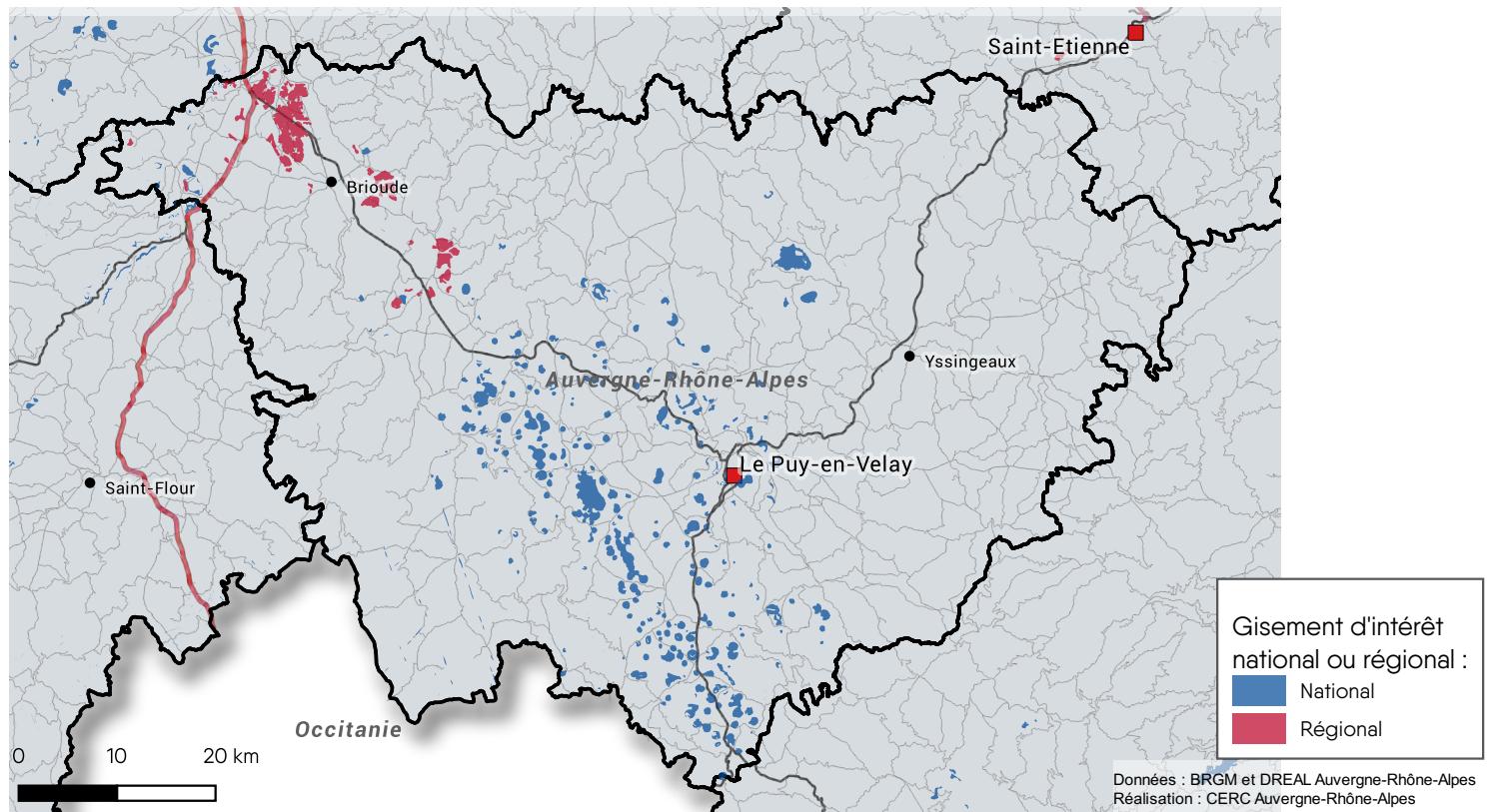


Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

Gisement de report BTP : gisements de roches massives et d'alluvionnaires hors d'eau qui pourraient se substituer à l'approvisionnement par des gravières (granulats issus des alluvions en eau). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).

**Gisement d'intérêt national ou régional** : tout gisement présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui le composent (faible disponibilité nationale ou régionale, dépendance forte d'une activité à ces matériaux, difficultés de substitution, intérêt patrimonial). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).



**Gisements de report BTP - Département 43****Gisement Intérêt National ou Régional - Département 43**



## Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

### Installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP

Type d'installation	Nombre de site
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA	
Sites spécialisés Déchets du BTP	28
Sites accueillant des déchets inertes	27
Plateformes de recyclage	14
Carrières accueillant en remblai	6
ISDI	8
Autre installation recevant des inertes	1
Une installation peut compter dans plusieurs catégories (plusieurs activités)	

**27**

installations accueillant des déchets inertes

**54**

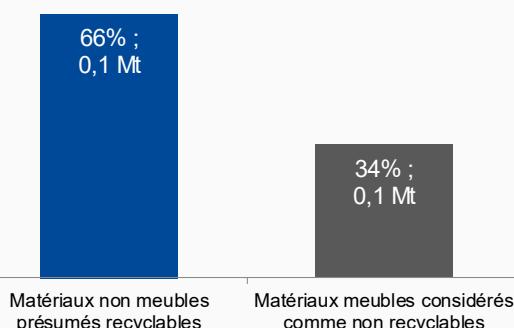
en moyenne par département en AURA

### Gisement des déchets inertes accueillis par les installations

#### Tonnage de déchets inertes accueillis en 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

**Total :**  
**0,2 Mt**



**0,2 Mt**

de déchets inertes reçus sur les installations

**1%**

des déchets inertes reçus dans les installations en AURA

#### Tonnage de déchets inertes :

Tonnage de déchets inertes réceptionnés dans les installations, hors double-compte : dans le cas d'un flux de déchets inertes transitant d'une installation à une autre, son tonnage a été attribué à la dernière installation de réception.

**Matériaux non meubles présumés recyclables** : définis comme les gravas et matériaux rocheux, les déchets d'enrobés, les bétons, les briques/tuiles/céramiques et 50% du tonnage réceptionné en mélange à minima.

**Matériaux meubles considérés comme non recyclables** : définis comme les terres et matériaux meubles non polluées, les boues, les autres déchets inertes et 50% maximum du tonnage réceptionné en mélange.

#### Précision méthodologique sur les analyses portant sur les déchets de construction :

Ces analyses sur les ressources secondaires issues des chantiers proviennent de l'observatoire Déchets du BTP, mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL, l'Ademe, les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics (FRTP, UNICEM, FFB, CAPEB, FEDEREC, FNADE) et la CERC ARA, dans le cadre du suivi des indicateurs Déchets du BTP du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'information : [Suivi 2020 des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes](#)





## Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

### Traitements des déchets inertes accueillis

#### Traitements et destination des déchets inertes

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

- Recyclage ou valorisation matière
- Réutilisés sur un autre projet
- Valorisés en réaménagement de carrière
- Stockage provisoire
- Stockage ultime
- Autre utilisation ou non connu



**82%**

recyclés, réutilisés  
ou valorisés en carrière

**86%**

en moyenne dans la région AURA

### Potentiel de recyclage vs l'extraction en 2019

#### Potentiel de recyclage des matériaux non meubles - 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

**Actuel**

**Potentiel**

1 258 kt



**107 kt**

recyclés en 2019

**2%**

des déchets inertes recyclés  
en Auvergne-Rhône-Alpes

### Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années

(hors extension / renouvellement des autorisations et installations d'un nouveau site)

Installations	Nombre de site	Tonnage d'inertes à réorienter*
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA		
Carrières acceptant pour remblai	1	-
ISDI	2	-
Autre installation recevant des inertes	1	-
Toutes installations recevant des inertes	4	-

\*Tonnage maximum autorisé par an pour les ISDI, tonnage réceptionné en 2019 pour les carrières

**8 kt/an**

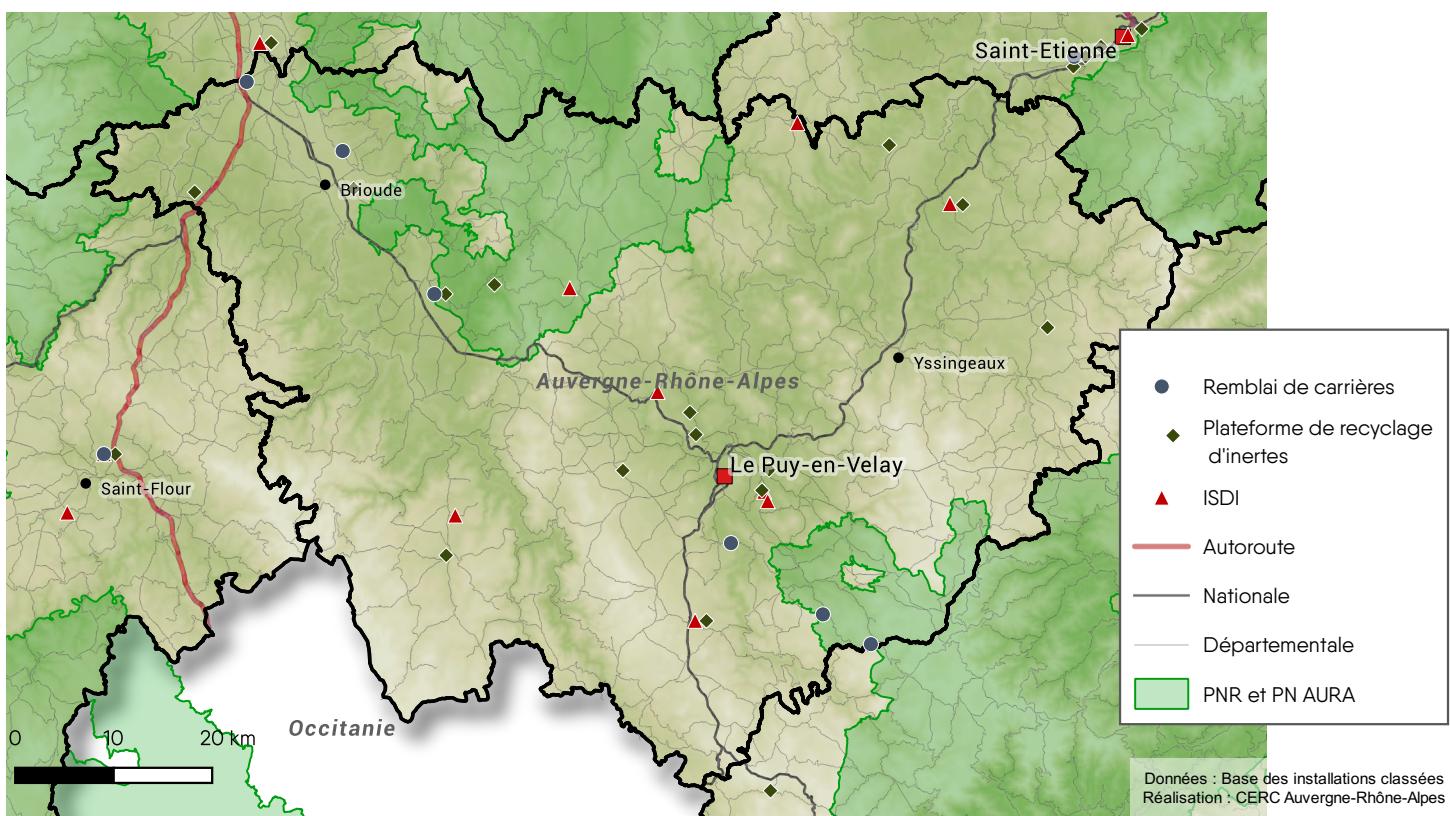
à potentiellement réorienter  
d'ici 10 ans

#### Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années :

La durée de vie des installations indiquée par les exploitants dans l'enquête Déchet de la CERC ARA reprend principalement la date d'échéance de leur Arrêté Préfectoral. La prospective sur les capacités d'accueil est donc réalisées en l'état actuel des autorisations et ne prend pas en compte les demandes de prolongation qui seront déposées dans les prochaines années. Le SRADDET ainsi que le Schéma Régional des Carrières étant plutôt favorables au prolongement des sites encore exploitables, les potentielles fermetures évoquées ne sont pas à considérer au sens strict et ne correspondent qu'à l'arrivée à échéance de l'autorisation actuelle.



### Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes du BTP - Département 43





## Annexe :

### Liste des carrières - 43 - Haute-Loire

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
EYRAUD à Saint Arcons de Barges	0003201165	Saint-Arcons-de-Barges	100 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
PERRACHON Ringue ALLEGRE	0005600803	Allègre	75 kt	2029	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CUBIZOLLES Alleyras	0005600806	Alleyras	48 kt	2036	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
FAURIE Araules	0005600808	Araules	100 kt	2030	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CHAMBON SA (AZERAT)	0005600811	Azérat	150 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
VICAT (ex-FOURNIER Antoine Carrière)	0005600821	Bas-en-Basset	120 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CHEVALIER SAS (ex CARP)	0005600826	Blassac	45 kt	2041	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
LHOSTE ex MICHEL	0005600827	Blavozy	0 kt	2029	Roches ornementales et patrimoniales	GRES
BADIOU CHRISTIAN SARL	0005600830	Blavozy	11 kt	2029	Roches ornementales et patrimoniales	GRES
LHOSTE MARC	0005600832	Blavozy	0 kt	2030	Roches ornementales et patrimoniales	GRES
BOUYER LEROUX - carrière de Bouroncle	0005600835	Bouroncle-Saint-Pierre	40 kt	2033	Minéraux industriels	ARGILES COMMUNES
CMCA (ex SCHL) LE BRIGNON	0005600836	Le Brignon	120 kt	2023	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
SARL Carrières et Concassage du Velay	0005600838	Le Brignon	15 kt	Non renseigné	Minéraux industriels	POUZZOLANE
CMCA (ex SCHL) CAYRES	0005600844	Cayres	45 kt	2024	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
SAGNARD R et fils Chaspinchac	0005600853	Chaspinchac	32 kt	2037	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
EYRAUD à FREYCENET	0005600870	Freycenet-la-Cuche	100 kt	2044	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CMCA Carrières et Matériaux Centre Auver	0005600873	Grenier-Montgon	240 kt	2040	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
PROMEYRAT Lempdes	0005600883	Lempdes-sur-Allagnon	150 kt	2021	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLES ET GRAVIERS ALLUVIONNAIRES
GARNIER PIERRE ET Fils	0005600884	Loudes	80 kt	2023	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
PORTAL YVES SARL	0005600885	Mazeyrat-d'Allier	70 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
JALICOT Monlet	0005600890	Monlet	140 kt	2036	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
FAURIE Montregard	0005600892	Montregard	80 kt	2039	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
SAMIN usine et carrière	0005600901	Roche-en-Régnier	60 kt	2042	Minéraux industriels	PHONOLITE
JALICOT St Arcons d'Allier Merdanson	0005600906	Saint-Arcons-d'Allier	80 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
SAGNARD R et Fils St Didier d'A	0005600910	Saint-Privat-d'Allier	5 kt	2040	Minéraux industriels	POUZZOLANE
JALICOT (ex BETON 43)	0005600912	Saint-Front	60 kt	2037	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
PERRIN JEAN	0005600917	Saint-Germain-Laprade	0 kt	2027	Minéraux industriels	ARGILES COMMUNES
SOGRAP	0005600922	Saint-Julien-du-Pinet	150 kt	2042	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CMCA (ex SCHL) ST JUST MALMONT	0005600923	Saint-Just-Malmont	400 kt	2039	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
ROBERT SAS St Laurent Ch	0005600926	Saint-Laurent-Chabreuges	8 kt	2045	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CHAMBON SA (SAINTE MARGUERITE)	0005600927	Sainte-Marguerite	100 kt	2031	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
SOCADRAV ST PAULIEN	0005600932	Saint-Paulien	100 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
ARVEL	0005600933	Saint-Paulien	108 kt	2039	Minéraux industriels	ARGILES COMMUNES
PERRACHON Montpeyroux St Pierre du Champ	0005600934	Saint-Pierre-du-Champ	75 kt	2038	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CHAMBON SA (ST PIERRE EYNAC)	0005600936	Saint-Pierre-Eynac	140 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE





## Annexe :

### Liste des carrières - 43 - Haute-Loire

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
SABLIERE DE NOUSTOULET	0005600937	Saint-Pierre-Eynac	30 kt	2021	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLES ET GRAVIERS ALLUVIONNAIRES
CUBIZOLLES St Privat	0005600940	Saint-Privat-d'Allier	120 kt	2047	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
JALICOT Solignac	0005600948	Solignac-sur-Loire	150 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
BOUYER LEROUX - carrière de Vergongheon	0005600953	Vergongheon	40 kt	2033	Minéraux industriels	ARGILES COMMUNES
MOULIN Carrière	0005600961	Les Villettes	300 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
PASTRE Daniel et Fils Vissac	0005600962	Vissac-Auteyrac	15 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
Commune VISSAC AUTEYRAC	0005600963	Vissac-Auteyrac	1 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
CMCA (ex SCHL) YSSINGEAUX	0005600967	Yssingeaux	300 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
PROMEYRAT Lorlanges	0005601804	Lorlanges	200 kt	2026	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	LEPTYNITE
LAUZIERE DU PERTUIS (LA)	0005602444	Le Pertuis	40 kt	2043	Roches ornementales et patrimoniales	PHONOLITE
CCV Le Monastier	0016500002	Le Monastier-sur-Gazeille	100 kt	2036	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
EYRAUD Presailles	0016500085	Présailles	25 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
SYMPITOM Monistrol sur Loire - ISDND	0016500087	Monistrol-sur-Loire	248 kt	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné



# Panorama réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien financier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



## Et avec le concours de ses membres de Droit :



## ...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon	DDT 43	Fédération du BTP 73
AURA HLM	DDT 63	Fédération du BTP 74
BTP Banque Lyon	DDT 69	Fédération des SCOP BTP
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes	DDT 73	Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie	DDT 74	FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
CRPI Auvergne	Fédération du BTP 01	Pôle Habitat FFB AURA
DDT 01	Fédération du BTP 03	Métropole de Lyon
DDT 03	Fédération du BTP 26/07	Conseil régional de l'Ordre des
DDT 07	Fédération du BTP 38	architectes Auvergne-Rhône-Alpes
DDT 15	Fédération du BTP 42	Routes de France Auvergne-
DDT 26	Fédération du BTP 43	Rhône-Alpes
DDT 38	Fédération du BTP 63	UNGE Rhône-Alpes
DDT 42	Fédération du BTP 69	UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

## ...et de ses partenaires :



## ...et du GIE Réseau des CERC :



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04-72-61-06-30

[contact@cercara.fr](mailto:contact@cercara.fr) | [www.cercara.fr](http://www.cercara.fr)

Suivez-nous : @cerc\_ara

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproduction strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par rephotographie.